



**42<sup>ème</sup> session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**  
**Argentine**  
(Genève, le 23 janvier 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de l'Argentine et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre de recommandations du 3<sup>ème</sup> cycle.

Sur base des rapports et informations disponibles, et les priorités pour notre propre action au Conseil des droits de l'homme, le Luxembourg invite l'Argentine à accepter les recommandations suivantes:

- 1) Activer le mécanisme de sélection et nommer le Défenseur du peuple, conformément aux Principes de Paris ;
- 2) Adopter une loi globale, pour toutes les régions, sur la justice pour mineurs conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux normes internationales en matière de justice pour mineurs ;
- 3) Réglementer strictement la fracturation hydraulique pour la rendre conforme aux exigences en matière des droits humains, procéder à des évaluations d'impact dans toutes les provinces et mener des consultations avec les populations touchées pour baser ces projets sur un consentement libre, préalable et informé.

Nous souhaitons plein succès à l'Argentine dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.